

J'avais posé une question écrite faisant état des doutes existant sur la pertinence des tests osseux pour déterminer l'âge des mineurs isolés étrangers.

Une réponse m'a été apportée qui a été publiée dans le *Journal Officiel* du 17 mai 2012. Les termes de cette réponse ne me paraissent pas suffire à lever des doutes que j'avais évoqués.

On pourra en juger en lisant la question et la réponse.

JPS

>> [Lire la question et la réponse](#)

.